

## Baromètre mensuel de la sécurité routière

Septembre

**ATTENTION :** les valeurs mentionnées dans ce suivi mensuel sont issues des remontées rapides des forces de sécurité intérieure.

### L'ACCIDENTALITÉ – BILAN MENSUEL SEPTEMBRE 2023

	Données mensuelles septembre							
	2023	2022	2021	Moyenne 2017-2019	2023/2022		2023/Moyenne 2017-2019	
					Écart	Tendance	Écart	Tendance
<b>Accidents</b>	<b>37</b>	22	28	32	+ 15	+ 68%	+ 5	+ 14%
<b>Tués</b>	<b>3</b>	1	0	4	+ 2	+ 200%	- 1	- 18%
<b>Blessés</b>	<b>50</b>	26	39	42	+ 24	+ 92%	+ 8	+ 18%

#### Principales tendances du mois de septembre 2023 :

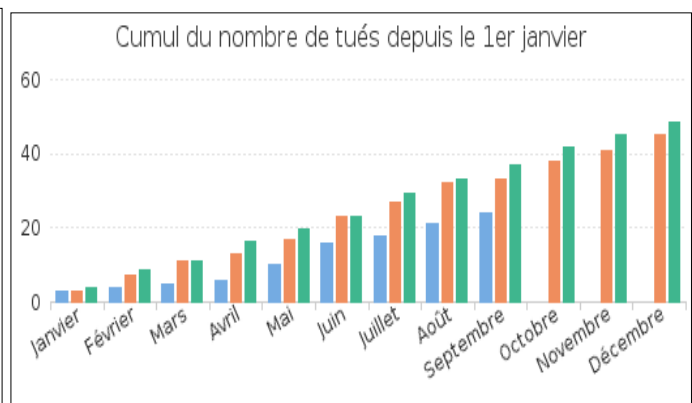
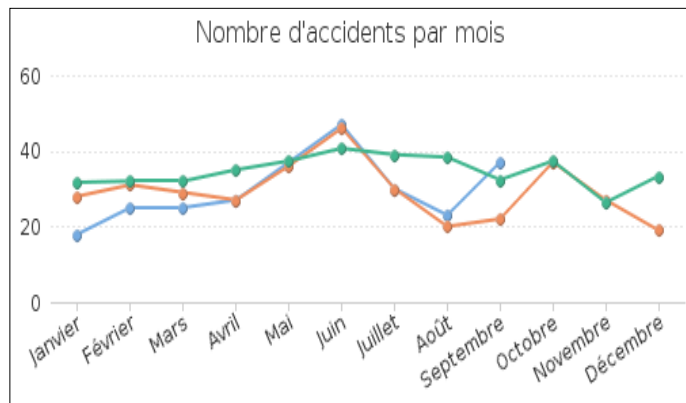
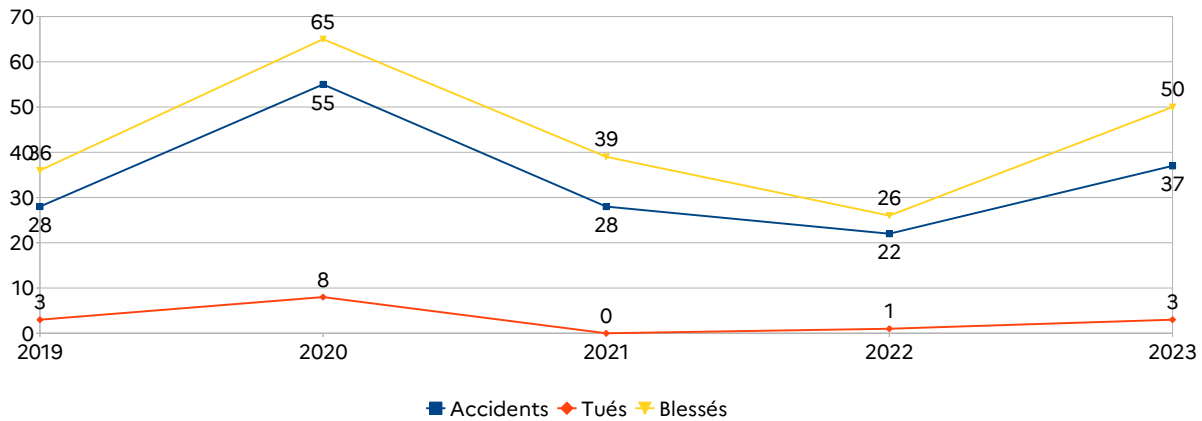
Le nombre d'**accidents corporels** enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à **37** ; il augmente sensiblement par rapport à septembre 2021 et septembre 2022 mais reste proche de la moyenne 2017-2019.

Le nombre de **tués** en septembre 2023 est de **3**, en hausse également par rapport à 2022 et 2021 mais stable par rapport à la moyenne 2017-2019.

Le nombre de **blessés** enregistrés est également en augmentation, passant de **26** en septembre 2022 à **50** en septembre 2023.

Les chiffres du mois de septembre 2023 sont donc en hausse par rapport aux années précédentes.

Evolution des ATB de septembre sur les 5 dernières années



## LES DONNÉES CUMULÉES

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Janvier à Septembre 2023
Accidents	281	244	208	269	269
Tués	31	35	18	33	24
Blessés	366	292	261	365	356

Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à 269 depuis le début de l'année 2023, identique à 2022 et inférieur à 2019 mais supérieur à 2020 et 2021, années atypiques du fait de la crise sanitaire.

Le nombre de tués en 2023 est de 24, inférieur à 2019, 2020 et 2022 mais supérieur à 2021.

Le nombre de blessés enregistrés est de 356, inférieur à 2019 et 2022 mais supérieur à 2020 et 2021 (années atypiques).

## L'ACCIDENTOLOGIE - ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route nationale	Route départementale	Route métropolitaine	Voie communale
Septembre 2023	1	0	1	1	0
Cumul 2023	3	0	16	4	1

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Septembre 2023	1	2	0
Cumul 2023	7	15	2

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route nationale	Route départementale	Route métropolitaine	Voie communale
Septembre 2022	0	0	0	0	1
Cumul 2022	6	4	14	2	7

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Septembre 2022	1	0	0
Cumul 2022	5	24	4

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route nationale	Route départementale	Route métropolitaine	Voie communale
Septembre 2021	0	0	0	0	0
Cumul 2021	4	1	14	0	5

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Septembre 2021	0	0	0
Cumul 2021	7	14	3

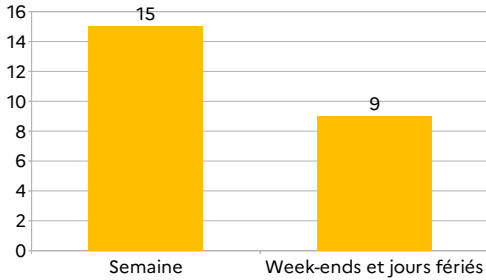
	2021
	2022
	2023

La majorité des accidents se produit sur les routes départementales, qui constituent la voirie majoritaire dans le département, et en compétence gendarmerie, dont l'étendue géographique est la plus étendue.

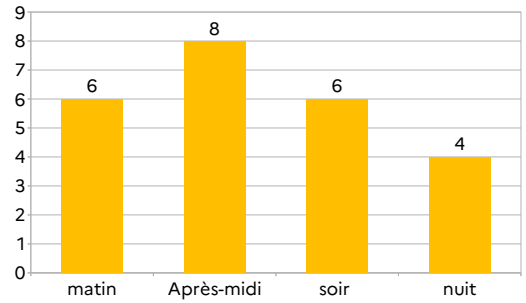
A contrario, le nombre d'accidents mortels sur les routes nationales est nul en 2023.

## L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS

Répartition des tués semaine/week-ends et jours fériés

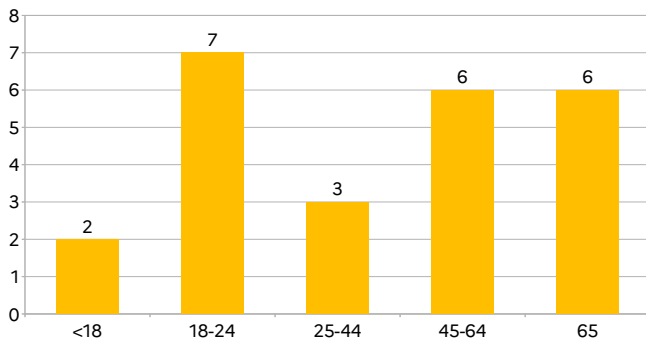


Répartition des tués par tranche horaire

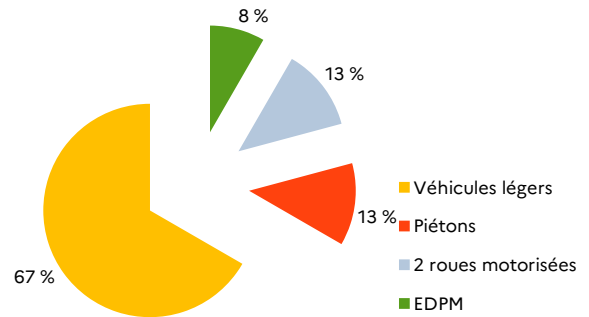


La majorité des accidents mortels se produit dans la semaine et en plein jour. Les accidents ayant lieu le soir ou la nuit mettent en cause des usagers jeunes. Sur 10 accidents mortels intervenus en soirée ou la nuit, la moitié a pour cause une consommation d'alcool et/ou de stupéfiants.

Répartition des tués par tranche d'âge



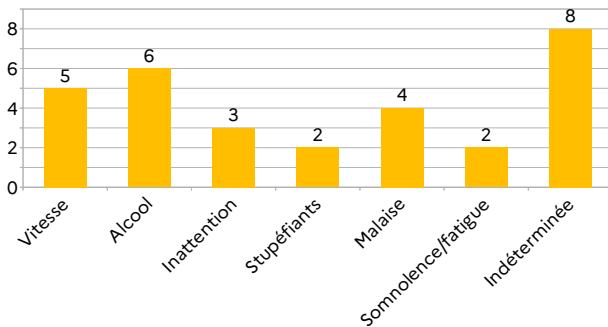
Répartition des tués par catégorie d'utilisateur



Toutes les catégories d'âge sont touchées par l'accidentalité mortelle mais d'avantage la tranche des 18-24 ans.

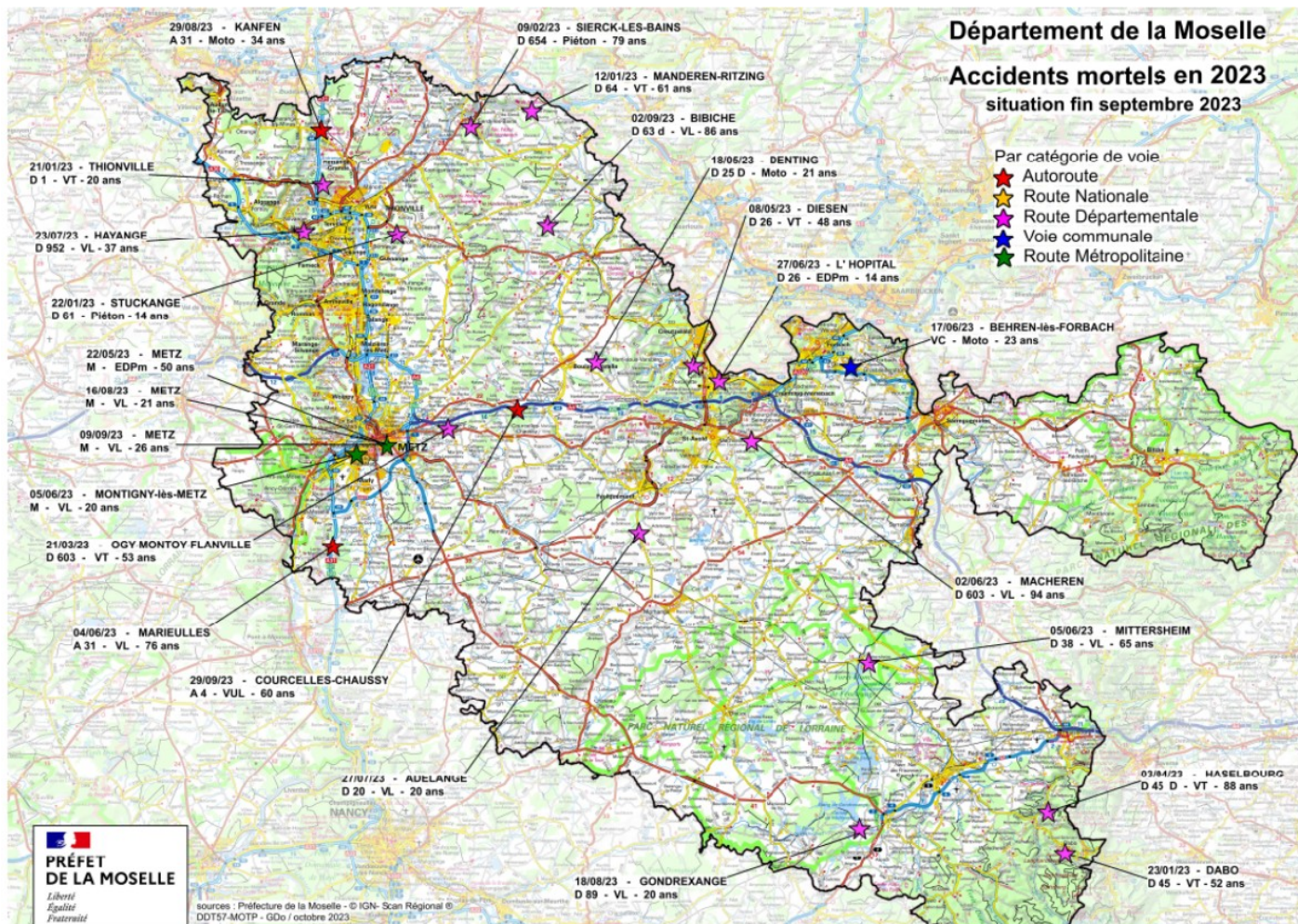
La grande majorité des tués sur les routes sont des conducteurs ou passagers de véhicules légers.

Répartition des tués par cause d'accident



**ATTENTION : pour une personne tuée, il peut y avoir plusieurs causes d'accidents**

En dehors des causes en cours de détermination, les principaux facteurs d'accident sont les facteurs traditionnels (vitesse, alcool, stupéfiants). Viennent ensuite les malaises au volant du véhicule.



Date de l'évènement – Lieu de l'évènement  
 Axe routier de l'évènement – Type d'utilisateur – Age de l'utilisateur



À l'occasion de la rentrée scolaire 2023-2024 où de nombreux élèves reprennent le chemin de l'école, il est important de sensibiliser les élèves à la sécurité routière et plus spécifiquement aux abords des établissements.

La rentrée est l'occasion de rappeler aux enfants les règles de bonne conduite et du partage de la route sur le chemin de l'école. Dès l'entrée à l'école maternelle, l'éducation à la sécurité routière permet aux enfants l'acquisition progressive des règles essentielles de sécurité et du code de la route, favorise le développement de leurs capacités cognitives (anticiper, mémoriser, traiter et restituer l'information par le langage oral ou écrit, mener en parallèle plusieurs actions) et le développement de leur savoir-être (être respectueux des autres usagers).

Les enfants et les adolescents sont des usagers de la route qui ont pour habitude d'effectuer le trajet domicile-école, seuls ou accompagnés, à vélo ou à pied, ou désormais également en trottinette, parfois en complément des transports en commun. Ces jeunes restent des cibles fragiles et très exposées aux risques de la route.

Pour cette raison, il est important de former les enfants à la sécurité routière dès le plus jeune âge en les sensibilisant aux dangers de la route. Plus ils seront sensibilisés aux diverses thématiques de prévention routière, plus vite, ils seront capables de faire les bons choix en se déplaçant.

Ces actions devront être axées sur les thématiques de déplacement pré-citées. Dans ce cadre, nous vous invitons à confier cette mission au référent « sécurité routière » désigné au sein de votre commune ou à votre police municipale. Vous pouvez également prendre l'attache du pôle de la sécurité routière de la préfecture qui pourra vous accompagner dans cette démarche, notamment pour vous fournir de la documentation. Certaines actions seront menées spécifiquement par les services de la préfecture et de l'éducation nationale, au sein d'établissements pré-ciblés.

**SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE**  
**SUR LES TROTTOIRS...**

-  **Toujours marcher sur le trottoir en faisant attention aux sorties de garage ou de parking**
-  **S'il n'y a pas de trottoir, se mettre à gauche de la chaussée pour voir les véhicules arriver en face**
-  **Toujours traverser sur les passages piétons, en regardant de chaque côté et sans courir !**
-  **Circuler prudemment en trottinette ou à rollers, en faisant attention aux personnes autour de soi**




 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

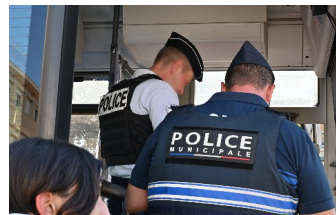
| [@Place\\_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere\\_interieur](#) | [www.interieur.gouv.fr](#)

**ACTIONS**

**ACTION « TRANSPORTS EN COMMUN ET TRANSPORTS SCOLAIRES »**

Le transport collectif par autobus et autocar représente environ chaque année 6 % des voyageurs transportés en métropole. Si certains accidents d'autocar sont spectaculaires, ce mode de transport restent quatorze fois plus sûr que l'automobile.

Chaque jour, presque un enfant scolarisé sur trois se déplace grâce au transport collectif, ce qui représente un peu plus de quatre millions d'élèves quotidiennement. Dans ce contexte, l'opération zonale « transports en commun et transports scolaires » était programmée toute la journée du mardi 26 septembre 2023. Menée sur l'ensemble des axes urbains et extra-urbains de la zone de défense et de sécurité Est, elle visait à prévenir les fautes mineures et à réprimer les infractions graves et génératrices d'accidents. Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, était aux côtés des forces de l'ordre à l'occasion de cette opération.



Quelques consignes fondamentales qu'il est bon de rappeler :

- aux élèves, qu'il ne faut pas traverser devant ni derrière un car à l'arrêt, mais attendre que celui-ci soit parti pour avoir toute la visibilité requise ;
- aux parents qui attendent leurs enfants ou les conduisent au car, qu'ils doivent se placer du côté de l'accès au car, afin d'éviter de contraindre leur enfant à traverser de manière intempestive.
- évitez d'utiliser vos écouteurs et d'être au téléphone afin de pouvoir entendre les véhicules qui circulent ; tous les sens (vision, écoute, attention...) doivent être en éveil.
- à bord du car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire ; la ceinture évite l'éjection du passager en cas de retournement.

